DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA FDI

Antibiotiques topiques et systémiques dans le traitement des maladies parodontales

Révision adoptée par l'Assemblée générale de la FDI : Octobre 2007, Dubaï, Émirats Arabes Unis

Version originale adoptée par l'Assemblée générale de la FDI : Septembre 2003, Sydney, Australie

CONTEXTE

Au cours de ces trente dernières années, les connaissances sur l'étiologie microbienne et la spécificité de la maladie parodontale se sont enrichies et les agents microbiens ont donc été de plus en plus utilisés pour traiter les infections parodontales. Parmi ces agents, citons les antibiotiques systémiques, les antibiotiques topiques et les antiseptiques topiques. En dépit d'un recours aussi fréquent que possible aux antibiotiques pour traiter les maladies parodontales, la littérature fait état de seulement quelques essais bien contrôlés qui comparent l'efficacité d'un rajout d'antibiotiques par rapport à un traitement parodontal uniquement conventionnel. Ce sujet continue à provoquer un grand intérêt chez les communautés de recherche dentaire et de pratique clinique, notamment au vu du problème mondial de l'émergence des organismes résistant aux antibiotiques. En conséquence, les connaissances sur la question augmentent rapidement et au moment de la rédaction de cette Déclaration, la position de la FDI est la suivante:

DÉCLARATION

- Les preuves scientifiques indiquent généralement que le traitement parodontal conventionnel est apte à améliorer ou à résoudre un problème clinique pour la plupart des patients présentant une maladie parodontale.
- Les agents antimicrobiens complémentaires prescrits localement ou de manière systémique après un diagnostic approprié et un débridement mécanique soigneux visant à interférer avec le biofilm microbien peuvent renforcer les effets de la thérapie parodontale conventionnelle chez des patients spécifiquement sélectionnés ou dans certaines situations particulières.
- Cependant, les antibiotiques complémentaires ne doivent être utilisés qu'après une minutieuse évaluation des états clinique et médical du patient et des médicaments qui lui ont été prescrits, en n'oubliant pas que leur utilisation sans certitude de résultat peut lui être nuisible et peut favoriser à long terme l'émergence d'organismes résistant aux antibiotiques dans la collectivité.

- L’administration systémique d’antibiotiques peut être considérée pour des patients qui réagissent mal à une thérapie parodontale conventionnelle, pour ceux qui présentent une gingivite ulcéreuse nécrosante aigue/parodontite, une parodontite sévère ou des infections parodontales aigues associées à des manifestations systémiques, ainsi que pour ceux qui ont une maladie systémique généralisée susceptible d'affecter la résistance de l'hôte dans des conditions cliniques appropriées.
- Un examen de la sensibilité antimicrobienne peut parfois aider à déterminer le composant microbien et la susceptibilité antimicrobienne des pathogènes suspectés en aidant le praticien à obtenir des informations sur la manière de sélectionner et de prescrire un antibiotique adéquat pour un patient donné.
- Les antibiotiques locaux peuvent être indiqués comme un complément au débridement mécanique pour les foyers infectieux localisés à la suite d’une thérapie parodontale conventionnelle ou ceux avec des parodontites récurrentes localisées.
- Une fois la maladie parodontale éradiquée, le chirurgien-dentiste doit faire bénéficier le patient d'un programme régulier et à long terme de soins d'entretien personnalisés.
- Un parfait contrôle de la plaque par le patient est essentiel pour une bonne réponse clinique et microbiologique à toute forme de thérapie parodontale.

MOTS-CLÉS
Antibiotiques, santé générale, parodontie

RÉFÉRENCES

1. Mombelli A, Samaranayake LP. Topical and systemic antibiotics in the management of periodontal diseases. *Int Dent J*. 2004; 54:3-14.
2. American Academy of Periodontology. Systemic antibiotics in periodontics*. J Periodontol* 2004; 75:1553-1565.
3. American Academy of Periodontology. American Academy of Periodontology statement of on local delivery of sustained or controlled release antimicromials as adjunctive therapy in the treatment of periodontitis. *J Periodontol* 2006; 77:1458.